

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Mélicca Jean-Baptiste](#)

<https://www.cadre21.org/membres/c417af6df96c60ae682d37c6>

Date d'obtention : 2023-11-03 18:37:27

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Je retiens qu'elle est tout d'abord une alternative à la judiciarisation et une manière de sensibiliser les jeunes aux impacts que cela peut occasionner. Le projet est encadré par la Loi sur l'instruction publique et la Loi sur l'enseignement privé. Je dois en tout temps penser aux intérêts de la victime voilà tout l'importance de dresser rapidement un portrait de la situation en suivant les étapes de la trousse SEXTO. Pour une meilleure intervention, tout le membre du personnel doit en être informé et nous ne devons JAMAIS ni EN AUCUN CAS consulter le contenu en question.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Si jamais je suis confrontée à une telle situation, je saurai outillé pour mieux intervenir pour permettre à mon/ ma jeune de trouver confiance en celle, créer un sentiment de sécurité et j'évite également un désintérêt / un possible décrochage scolaire voire un changement d'école. Quoique je ne peux pas contrôler le cours des choses, je ferai tout ce qui est en mon pouvoir pour que la victime la trouve plus viable.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Si une situation impliquant plusieurs adolescent.e.s m'est nommée, je porterai une attention particulière aux mots employés et poserai des questions en cas de doute. Cela me permettra d'agir rapidement et d'appliquer les étapes de la trousse SEXTO. De plus, je ne dois en aucun cas révéler l'identité d'un.e autre élève. S'il s'agit d'un acte malveillant ou d'une récidive, une enquête criminelle sera effectuée et je confisquerai le cellulaire du jeune en question.

Nous travaillons en équipe pour résoudre la situation.